Le Conservatoire du Grand Narbonne

>DIRECTION DE CHŒUR

Formation 2016 - 2017

LE CONSERVATOIRE DU GRAND NARBONNE
1, rue de l'Etoile - 11100 Narbonne
Tél : 04 68 58 10 80
Fax : 04 68 33 07 26
Email : conservatoire@legrandnarbonne.com

AUDE Le Département

Grand NARBONNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La classe de direction de chœur est ouverte à toute personne désirant s'initier ou se perfectionner en direction de chœur. Elle est organisée en deux cursus : cycle initiation et formation diplômante.

CYCLE INITIATION

Public concerné : Tout public, avec une priorité pour les chefs de chœur en activité. Le stage d'initiation ouvert à tous offre un cadre idéal à une première approche de la direction de chœur.

Disciplines enseignées : Direction de chœur, clavier, chant.

Dates et horaires : Trois samedis entre janvier et mars 2015 à raison de 6 heures par jour, soit 18 heures de formation.

Planning-type d'une journée :

✓ *Direction de chœur* : 6h de cours (10h à 13h et 14h à 17h). Le chœur est constitué par l'ensemble des stagiaires. Chaque stagiaire à tour de rôle est mis en situation de direction avec le chœur, sur un répertoire commun choisi en amont par les formateurs. Ce répertoire sera envoyé un mois à l'avance aux stagiaires afin qu'ils aient le temps de l'étudier et de l'analyser.

✓ *Clavier* : 30 mn de cours individuel.

✓ *Chant* : 30 mn de cours individuel.

Les cours individuels de chant et de clavier seront organisés à la demande, pendant les 6 heures de cours de direction de chœur.

Les repas seront apportés par chaque stagiaire et pris en commun au Conservatoire entre 13h et 14h.

Le dernier samedi sera clôturé par une restitution publique du répertoire travaillé pendant le stage.

Le stage d'initiation est organisé sous forme d'un cycle de trois journées : il est impératif de s'engager sur l'ensemble de ces trois samedis, afin de bénéficier de la continuité des acquisitions.

Formation musicale : selon le niveau du stagiaire, il sera conseillé de compléter cette formation par une inscription aux cours hebdomadaires de formation musicale adulte du Conservatoire.

Nombre maximum de stagiaires : L'effectif maximum concernant ce stage est fixé à 12 stagiaires. En cas de dépassement, le conservatoire se réserve le droit de refuser des candidats.

A l'issue de l'année d'initiation, les stagiaires ont la possibilité de passer en formation diplômante, selon les critères d'admissions décrits ci-après, ou de suivre une deuxième année d'initiation (en fonction des places disponibles).

FORMATION DIPLOMANTE

Cycle I : durée 2 ans, avec possibilité d'une année supplémentaire.

Admission

- dossier, lettre de motivation (projet, attentes)
- entretien avec l'équipe des formateurs et le directeur
- niveau de formation musicale requis : fin de cycle 1 validé, sinon épreuve pour évaluer le niveau et cours de formation musicale obligatoire (cf. disciplines complémentaires).

Disciplines enseignées

Disciplines obligatoires :

- Direction de chœur : 2 heures de cours hebdomadaire comprenant une heure de travail à la table (analyse, préparation pédagogique) et une heure de mise en application avec un chœur mixte.
- Pratique collective vocale hebdomadaire dans l'un des ensembles vocaux du Conservatoire.
- Observations de séances de travail d'un chœur constitué, enfants ou adultes, parmi les ensembles vocaux du conservatoire. A partir de la 2e année (IC2), mises en situations ponctuelles avec un ou plusieurs de ces chœurs.

En fonction du niveau du candidat, une ou plusieurs disciplines complémentaires seront proposées par l'équipe pédagogique à la suite de l'entretien initial.

Disciplines complémentaires :

- Formation musicale, écriture, culture musicale
- Chant : cours individuels, 30 minutes par semaine
- Clavier : cours individuels, 30 minutes par semaine

En plus des deux disciplines obligatoires, ces trois disciplines complémentaires seront à valider pour l'obtention de l'examen de fin de cycle.

Le premier cycle peut constituer la discipline complémentaire d'un élève du Conservatoire en cycle III.

Cycle II : durée 2 ans

Admission

- cycle I validé, ou bien :
  - dossier, lettre de motivation (projet, attentes)
  - entretien
  - séance avec un chœur
  - niveau de formation musicale requis : cycle II

Contenus

Disciplines obligatoires :

- direction de chœur : cours hebdomadaire de 2 heures + mises en situations ponctuelles avec un chœur constitué, enfants ou adultes, parmi les ensembles vocaux du conservatoire.
- Pratique collective vocale hebdomadaire dans l'un des ensembles vocaux du Conservatoire.
- Culture musicale : analyse, connaissance du répertoire, études des époques et des styles, notions d'écriture et d'harmonie.

Disciplines complémentaires :

- chant : cours individuels, 30 minutes par semaine
- clavier : cours individuels, 30 minutes par semaine

Nombre de places disponibles : 10 élèves (6 en cycle I, 4 en cycle II)

HORAIRES

- Direction de chœur : 2 heures par semaine, mardi de 16h à 17h et de 19h à 20h.
- Horaires des ensembles vocaux du conservatoire : voir le planning des pratiques collectives vocales 2016-2017.
- Chant et clavier : horaires de cours à décider individuellement avec les professeurs concernés en début d'année.
- Formation musicale : voir horaires des cours de 2e cycle, 3e cycle et adultes.
- Culture musicale, écriture, analyse : horaire à déterminer à la rentrée.

Les élèves inscrits en formation diplômante seront invités à participer également au stage d'initiation.

FORMATEURS

Catherine Bonaccorsi (chant), Marine Guilleux (clavier), Agnès Simonet (direction de chœur).

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour connaître les tarifs et formalités administratives, veuillez-vous adresser au secrétariat du Conservatoire. Le questionnaire ci-joint devra être assemblé au bulletin d'inscription du Conservatoire.